



D.2021.06.02.1.2.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

1- 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.2 - MARCHES-CONVENTIONS-FONCIER

1.2.4 –Ligne Aéroport Express- Marché n° LAE 2020 14341 M à conclure avec Bureau Veritas Construction « Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé » - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS- EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-4-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait le programme Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à Tisséo Ingénierie pour la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de la 3^{ème} ligne de métro et de la ligne aéroport express.

Le présent marché concerne la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), relative à des opérations d'infrastructure de catégorie 1 au sens de l'article R4532-1 du Code du Travail, en phase de conception et réalisation de la Ligne Aéroport Express.

Cette mission est confiée à un bureau d'étude spécialisé en sécurité et santé au travail et disposant de Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé de niveau 1.

Le marché comporte une tranche ferme correspondant à la phase de conception, couvrant l'ensemble des missions de cette phase pour l'établissement du Plan Général de Coordination (PGC), les avis sur études détaillées de conception et une tranche optionnelle correspondant à la phase de réalisation couvrant les missions de CSPS relatives au suivi de chantier jusqu'à la mise en service, à la fois pour les travaux d'infrastructures de génie civil, les systèmes de transport, et les Courant Faibles.

La durée globale du marché d'études est estimée à 96 mois.

La procédure de passation retenue est un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 05 octobre 2020 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 novembre 2020 à 12h00 puis reportée au 16 novembre à 12h00 par lettre circulaire en date du 2 novembre 2020.

Six (6) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

1. YSEIS
2. DEKRA INDUSTRIAL
3. PRESENTS / APAVE
4. SOCOTEC
5. SYSTRA
6. BUREAU VERITAS

Toutes les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 17 mai 2021, attribué le marché à l'entreprise Bureau Veritas construction pour un montant de 137 180,00 € HT.

Suite à une erreur matérielle dans le montant annoncé pour l'attribution du marché ci-dessous dans la délibération n° D.2021.04.07.1.1 du 7 avril 2021 (montant annoncé de 141 440 € HT), la présente délibération rectifie le montant de l'attribution. Cette rectification n'a aucun impact sur l'attribution.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché LAE 2020 14341 M avec l'entreprise Bureau Veritas Construction.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse] n'ont pas pris part au vote :

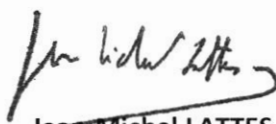
ARTICLE 1 : RECTIFIE la délibération D.2021.04.07.1.1 du 7 avril 2021.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise Bureau Veritas Construction le marché LAE 2020 14341 M pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de la ligne Aéroport Express pour un montant de 137 180,00 € HT.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES